

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	22
Votants par procuration	2
Absents	13
Total des votes	24

3. Domaine et patrimoine
3.1 Acquisitions

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, Mme SIMON, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : Mme DUVAL

Absent(s) excusé(s) : M. DUCLOS, Mme GAUTIER, M. GUENNI, Mme VANNIER

Absent(s) : M. DEPLANQUES, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. DUCLOS à M. BERNARD, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP

5-2023 Acquisition de la parcelle AV n°26_ rue des Aubépines-Ferme des Places

Suite aux travaux de viabilisation de la tranche 3 du lotissement de la Ferme Des Places, l'aménagement de la voie de desserte interne du lotissement, dénommée la rue des Aubépines, a permis de desservir le terrain limitrophe appartenant aux conjoints MEUNIER.

La ville a donc choisi de saisir l'opportunité de faire l'acquisition de ce terrain en vue d'intégrer cette bande dans la continuité du lotissement et de permettre la commercialisation de lots supplémentaires.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les articles L.1311-9 et 1311-10 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la volonté de la commune de valoriser ce terrain en créant des nouveaux lots à bâtir sur le lotissement de la Ferme Des Places

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-5-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

CONSIDERANT la nécessité de l'acquiescer pour parvenir à cet objectif

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ACQUERIR** la Parcelle AV n° 26 d'une contenance globale de 3780 m2 pour un montant de 132 155 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération

Le Secrétaire de Séance

Vanessa DUVAL

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 février 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS



Publié le 17/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230213-5-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023

cadastre



Accusé de réception en préfecture
 027-200077329-20230213-5-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2023
 Date de réception préfecture : 17/02/2023

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Légende

	Aménagement
	Cours privée
	Cours publique
	Venelle traversante
	EPCI (IGN)
	Commune
	Limite ancienne commune (IGN)
	Calvaire
	Cimetière
	Cours d'eau
	Bâti
	haie non mitoyenne
	haie mitoyenne
	cloture non mitoyenne
	cloture mitoyenne
	fosse non mitoyen
	fosse mitoyen
	Mur non mitoyen
	Mur mitoyen
	Borne limite de propriété
	Parcelle
	Subdivision Fiscale